



AGENDA 21 LOCAL



2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Un contexte mondial qui incite à agir localement

Dès la fin des années 60, un cri d'alarme est lancé sur le constat de la dégradation de l'écosystème.

En 1972, le sommet des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm met en garde la communauté internationale sur l'épuisement des ressources naturelles. De ces constats, naît l'idée qu'il devient indispensable de mettre en œuvre un nouveau type de développement qui repose d'une part sur la lutte contre les inégalités et d'autre part sur la préservation de l'environnement et l'utilisation plus économe des ressources naturelles.

En 1987, le Premier Ministre norvégien propose une définition du développement durable : « Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs ».

La consécration internationale du développement durable intervient en 1992, lors du Sommet de Rio où 173 Etats adoptent un texte fondateur «La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement» et signent un programme d'actions pour le XXIème siècle, l'Agenda 21. Ce programme repose sur les trois piliers du développement durable :

- La protection de l'environnement
- L'efficacité économique
- L'équité sociale

Lors de cette conférence, les collectivités ou pouvoirs locaux sont identifiés comme des acteurs essentiels pour la mise en œuvre du développement durable. Elles sont incitées à s'emparer de l'outil «Agenda 21» pour penser leur développement local autrement.

« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infra- national. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable.» Programme « Action 21 », Rio, 1992

En France, la loi constitutionnelle du 1er mars 2005, inscrit le principe de développement durable dans la Constitution.

En 2008, les députés adoptent le premier volet du projet de loi du Grenelle de l'environnement. 57 articles sont adoptés en matière de lutte contre le changement climatique; de préservation de la

biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels; de prévention des risques pour l'environnement

et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets; et enfin de mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure

information du public.

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) est votée en juin 2010. Elle décline et enrichit les exigences et aborde 6 chantiers :

- amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification
- changement essentiel dans le domaine des transports
- réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production
- préservation de la biodiversité
- maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé
- mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et fondement d'une consommation et d'une production plus durables.

Cette loi inscrit, dans le code l'environnement, les 5 finalités essentielles à prendre en compte dans la conduite des projets territoriaux de développement durable et agendas 21, issus du cadre de référence nationale :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables

C'est dans ce contexte international et national que les élus de la Communauté de communes du Bassin de Marennes ont souhaité en 2013 à travers la mise en place de la DDmarche puis en 2015, à travers l'élaboration de l'Agenda 21 de la communauté de communes, se mobiliser au côté des services, des habitants et des acteurs de la commune pour contribuer, à leur mesure, à résoudre les problèmes sociaux et environnementaux constatés à l'échelle mondiale



L'ENGAGEMENT AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

Agir localement en faveur d'un développement durable : une action responsable, nécessaire (parfois réglementaire)

Affirmer une cohérence durable à l'action de la CCBM : une dimension d'ensemble au projet de la collectivité, une stratégie lisible, la transversalité entre les services.

Partager avec les habitants et monter en compétence : une démarche participative et communicante, un autre rapport entre élus et administrés et une dynamique de projet et d'amélioration continue.

Sommaire

Contenu

1/ L'AMBITION.....	6
2/ LE PLAN D' ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES	7
3/ LE TERRITOIRE : TROIS ELEMENTS MAJEURS DE DIAGNOSTIC	9
Un territoire écologiquement remarquable mais menacé	9
Une démographie dynamique mais une population fragilisée par la précarité.	10
Un tissu de petites entreprises dense à soutenir	11
4/ LE TERRITOIRE DU BASSIN DE MARENNES AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE	12
5/ LES PRIORITES AFFIRMEES PAR LES PARTIES PRENANTES	13
Chronologie de la construction participative de l'agenda 21	13
Le questionnaire Agenda 21.....	14
Les thèmes discutés par les élus municipaux.....	15
Le fonctionnement interne de la CCBM au regard du développement durable. : le regard porté par les agents	15
7/ LES ORIENTATIONS DE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES	16
8/ LE PLAN D' ACTIONS	17
9/ LES FICHES-ACTIONS	31

1/ L'AMBITION

L'Agenda 21 de la Communauté de communes du Bassin de Marennes (CCBM) est un document structurant pour l'action de la collectivité, un socle commun pour les commissions d'élus et pour les services qui pose les questions suivantes :

- comment aujourd'hui sur le bassin de Marennes nous pouvons prendre en compte les grands défis d'équilibre social, de développement économique et de préservation de l'environnement qui sont ceux du développement durable ?
- comment aujourd'hui, nous préparons demain et nous mettons en œuvre les actions nécessaires pour garantir aux générations à venir de pouvoir bien vivre sur le Bassin de Marennes ?

Depuis sa création, la CCBM a mis en œuvre ses compétences notamment sur la gestion des déchets et l'aménagement du territoire qui intégraient, de fait, le développement durable avant de savoir que nous en faisons.

De manière plus volontaire, la collectivité s'est engagée en 2013 dans une première démarche de développement durable : la DDmarche. Les élus et les services de la CCBM ont été mobilisés et un premier plan d'actions de la CCBM en faveur du développement durable a été formulé avec le soutien de Mairie-Conseils et du CPIE Marennes Oléron.

Aujourd'hui, l'engagement dans un Agenda 21 local c'est, pour la CCBM, le moyen d'aller plus loin encore dans sa démarche de développement durable, de mieux la structurer et surtout d'ouvrir la réflexion aux habitants et aux acteurs locaux (associations, entreprises, communes) sur le sujet et sur l'action possible de la CCBM.

Ainsi, le projet souhaite combiner ambition et réalisme et la nécessité de lier cet agenda 21 aux autres projets en cours sur le territoire.

L'ambition de cet Agenda 21 c'est d'inscrire les actions de la CCBM dans les grands défis du développement durable. En structurant nos actions, en les hiérarchisant pour qu'elles répondent à ces enjeux de préservation de la biodiversité, de lutte et d'adaptation au changement climatique, de cohésion sociale et d'épanouissement de tous, de consommation et de production durable, nous donnons une dimension nouvelle à notre politique, nous la rendons plus lisible, nous prenons notre responsabilité d'élus locaux sur ce sujet et nous le faisons savoir.

Cette ambition pour le développement durable, les élus de la CCBM ont souhaité la partager avec les habitants, les acteurs socio-économiques du territoire, les élus municipaux et les agents de la collectivité pour permettre à chacun de s'impliquer et d'agir.

Mickaël VALLET

Président de la Communauté de communes du
bassin de Marennes

Jean-François LAGARDE

Vice-Président de la Communauté de communes
du bassin de Marennes en charge du
développement durable

2/ LE PLAN D' ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE (DONNER LES MOYENS D'AGIR)

1. Mise à disposition des habitants des moyens et des conseils pour réduire leurs ordures ménagères
2. Des moyens proposés pour lutter contre le gaspillage.
3. Sensibilisation à la réduction des déchets
4. Développement des filières de recyclage pour les déchets produits sur le territoire
5. Des conditions de travail en amélioration continue pour les agents de collecte et de déchetterie.
6. Développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
7. Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé.
8. Sensibilisation à la consommation énergétique des populations en situation de précarité (lutte contre la précarité énergétique).
9. Des quartiers mieux aménagés pour favoriser l'action individuelle et collective en matière de développement durable.
10. Communication auprès des citoyens sur les projets de la Communauté de communes et les impliquer régulièrement en amont.
11. Mise en avant des initiatives locales de développement durable existant sur le Bassin de Marennes.
12. Accompagnement à l'éco-responsabilité des associations.

VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS

13. Réalisation de diagnostics pour une connaissance fine et actualisée des marais.
14. Animation de la concertation des acteurs sociaux –économique des marais.
15. Gestion des espèces exotiques envahissantes.
16. Amélioration continue de la gestion hydraulique des marais.
17. Soutien aux activités primaires dans les marais.
18. Développement raisonné de l'accueil touristique dans les marais.
19. Valorisation pédagogique des marais
20. Développement de « marais partagés »

DES COLLECTIVITES QUI MONTRENT L'EXEMPLE

21. Extinction de l'éclairage public dans les communes du territoire en milieu de nuit
22. Efficacité énergétique des bâtiments publics du territoire.
23. Etude groupée sur les contractualisations possibles de la Communauté de communes et des communes avec un fournisseur d'énergie efficace en matière d'énergies renouvelables
24. Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics

25. Intégration de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile de la collectivité
26. Des espaces verts sans pesticide
27. Diminution de l'utilisation de papier dans les actes administratifs de la collectivité.
28. Politique d'achats écologique

VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGRD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

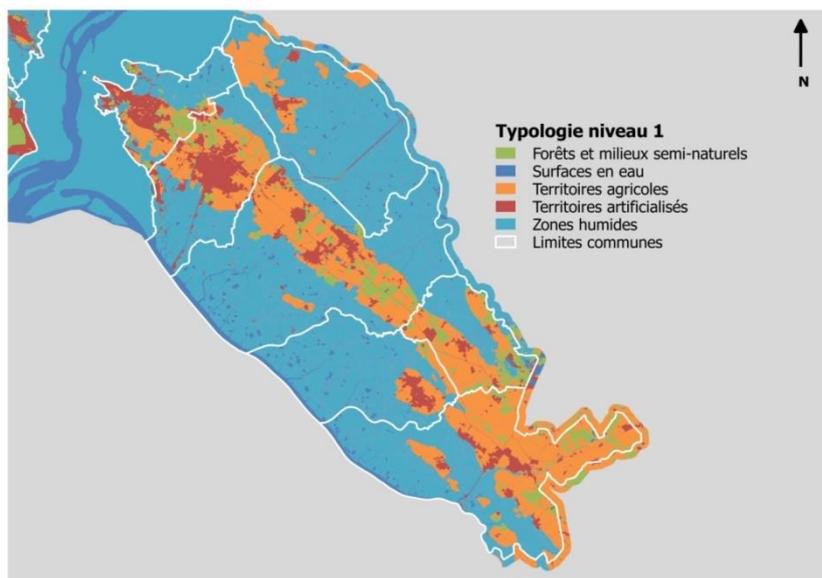
29. Mise en place d'un Comité de pilotage de la démarche Agenda 21.
30. Création d'une mission annuelle autour des priorités de l'Agenda 21.
31. Structuration de l'offre pédagogique du bassin de Marennes autour du développement durable.
32. Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire.
33. Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les centres de loisirs et les locaux jeunes intercommunaux.

3/ LE TERRITOIRE : TROIS ELEMENTS MAJEURS DE DIAGNOSTIC

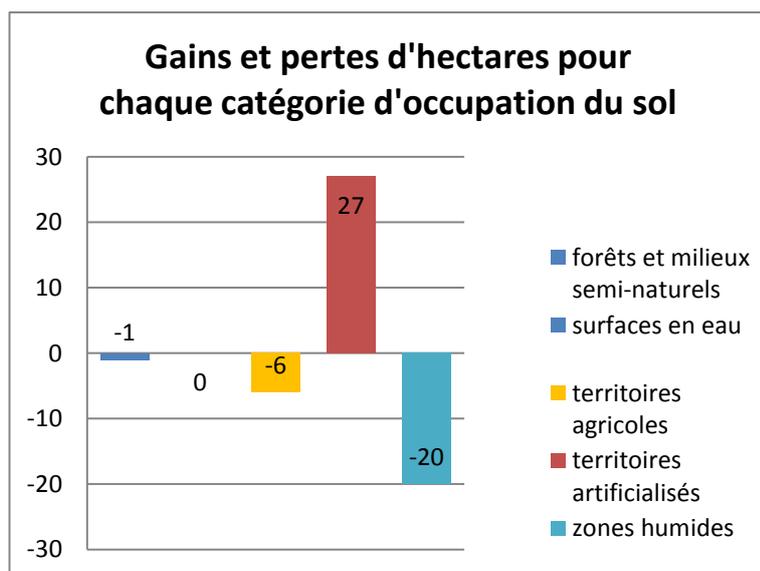
Un territoire écologiquement remarquable mais menacé

En 2010, sur les 18 779 ha que compte le Bassin de Marennes, 91 % sont des espaces non artificialisés soit 17089 hectares. Parmi ces espaces non artificialisés, les zones humides sont majoritaires. Elles couvrent ainsi 54 % du territoire avec un peu plus de 10 000 ha. Viens ensuite les territoires agricoles avec 23% du territoire et 4360 ha.¹

Les marais salés et doux qui composent le territoire sont aujourd’hui des réserves de biodiversité remarquables reconnues et protégées par des dispositifs nationaux et européens. Les évolutions des cultures et des méthodes de productions du secteur primaire (saliculture, ostréiculture, agriculture principalement) entraînent une fragilité et un risque de renfermement de ces milieux.



Au regard de l’évolution de l’occupation du sol entre 2006 et 2010, trois évolutions notables et symptomatiques peuvent être relevées :



- 32 ha de terrains artificialisés gagné et 5 ha perdus (ce qui donne bien 27 ha). L’artificialisation s’est faite essentiellement au détriment des espaces agricoles: 90% (-25 ha).
- Les zones humides, quant à elles ont gagné 5,6 ha mais perdu au total 25,8 ha. Cette perte s’est faite quasi-exclusivement au profit des territoires agricoles (-20 ha).
- les territoires agricoles ont perdu 28 ha au profit des terres artificialisés mais en ont repris 24,9 ha aux zones humides.

¹ Source : Observatoire territorial du Pays Marennes Oléron, données d’occupation du sol

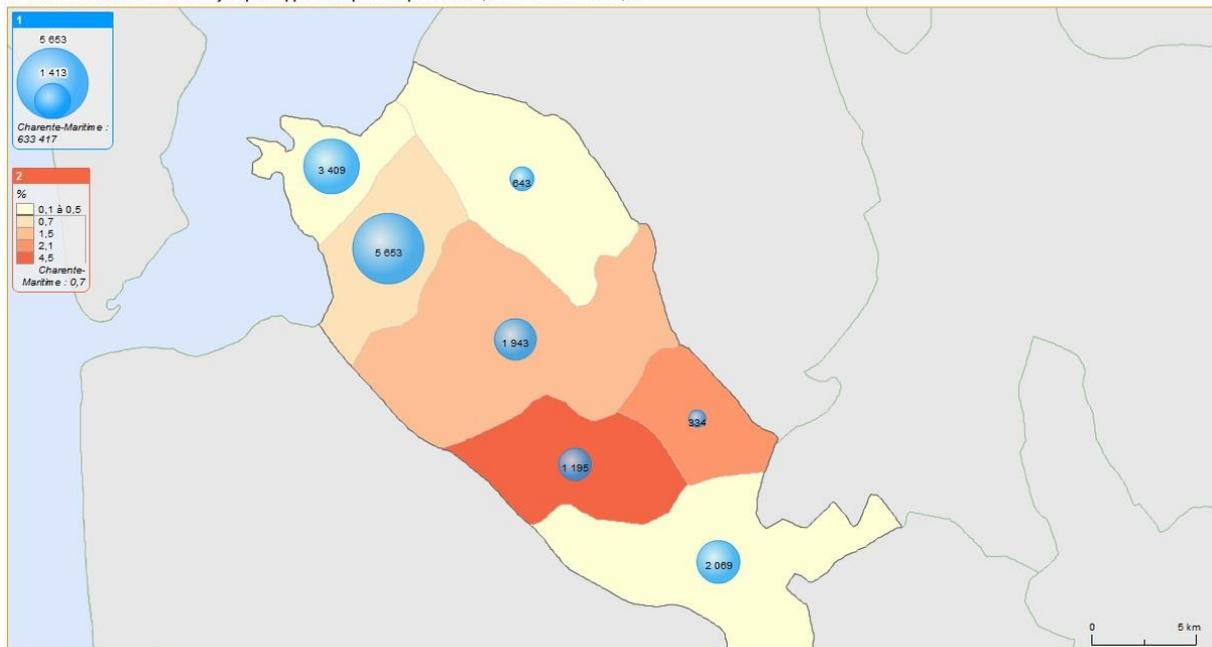
Une démographie dynamique mais une population fragilisée par la précarité.

Les communes du Bassin de Marennes affichent ainsi une **augmentation notable de leur population**. La proximité des villes moyennes de Rochefort, Saintes et Royan et le coût moins élevé de l'immobilier sur cette partie du territoire participent sans aucun doute à cette augmentation. L'augmentation de la population est largement due au solde migratoire positif dans la majorité des communes.

D'une manière globale, le niveau de formation sur le territoire du bassin de Marennes est plus faible qu'aux échelles régionale et départementale. Plus de 70% de la population a un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP et seulement 13% a un diplôme post-bac.

Le taux de chômage sur le territoire est supérieur aux moyennes départementale et nationale. En 2013, le taux de chômage atteignait 15,5% sur le territoire. Le taux était particulièrement élevé chez les 15-24 ans, catégorie pour laquelle le bassin de Marennes enregistrait un des plus forts taux du département : 31.6%.

1 - Population municipale en 2013 - source : Insee, Populations légales
 2 - Taux de variation annuel moyen par rapport à la période précédente, 2013 - source : Insee, RP



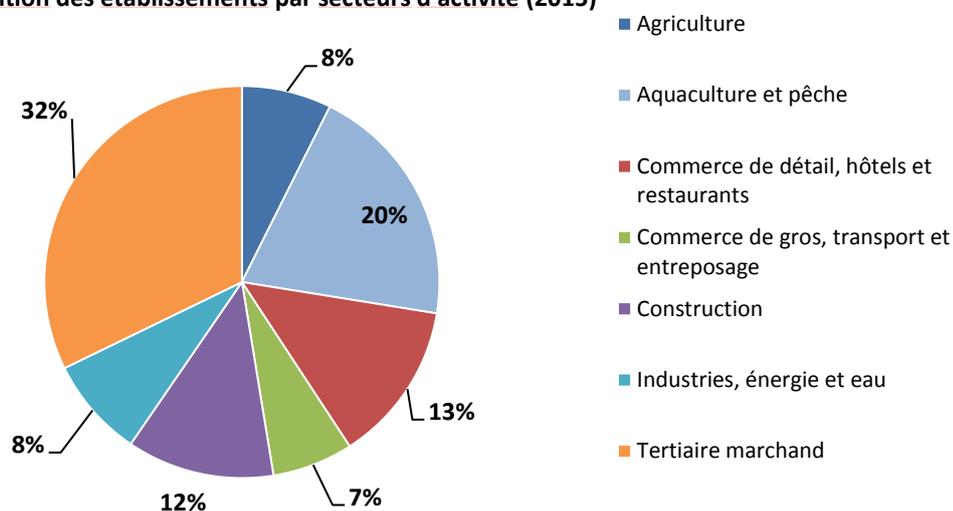
© Géofia 2015 - CC Bassin de Marennes par commune

Un tissu de petites entreprises dense à soutenir

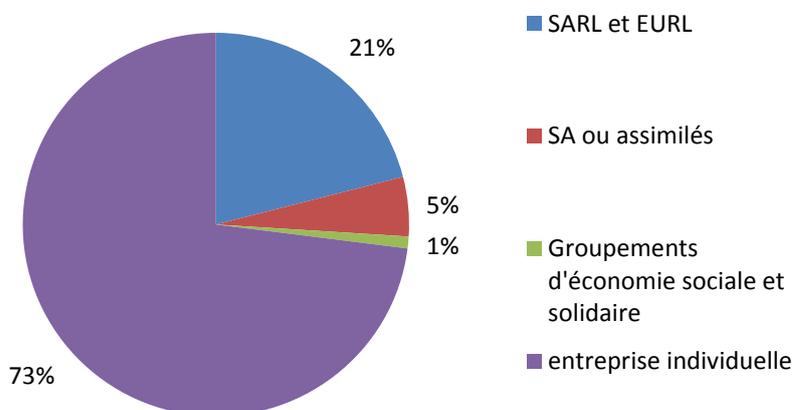
Le bassin de Marennes Oléron est marqué par deux pôles majeurs de spécialisation concentrant la majeure partie des établissements et de l'activité économique : le tertiaire marchand et le secteur primaire (conchyliculture, pêche et agriculture).

La typologie des entreprises du territoire est dominée par les entreprises individuelles qui représentent en 2015, 73% de l'ensemble des établissements (source AGDE 2015. Observatoire territorial du Pays Marennes Oléron). La question de la reprise et de la transmission (c'est le cas pour l'ensemble du secteur primaire) nécessite de plus en plus la mobilisation des acteurs publics pour permettre aux professionnels de surmonter les problématiques de l'accès au foncier notamment (coût élevé, site classé...).

Répartition des établissements par secteurs d'activité (2015)



Répartition des entreprises du Bassin de Marennes par statuts



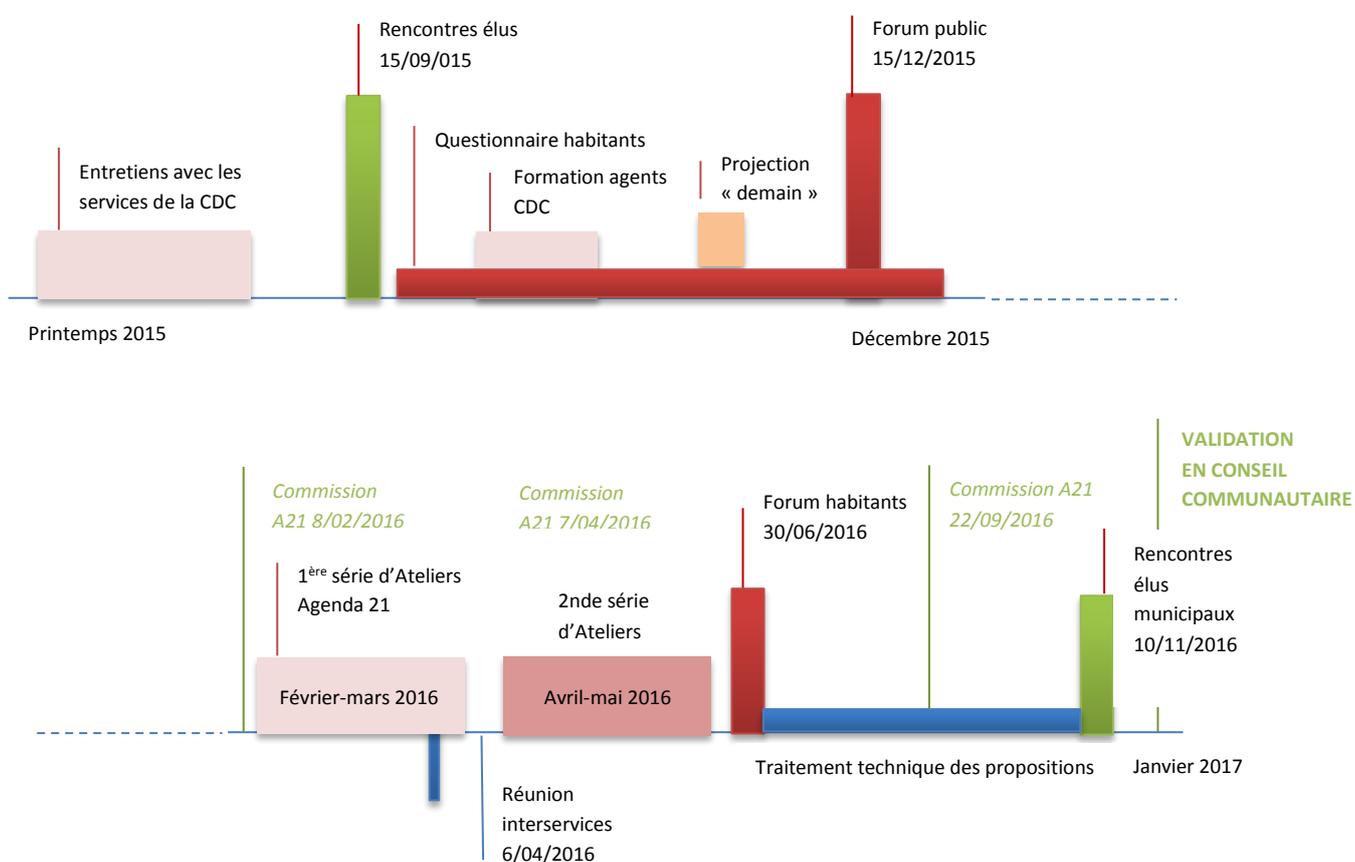
4/ LE TERRITOIRE DU BASSIN DE MARENNES AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un territoire attractif</p> <p>Un tissu de PME dynamique</p> <p>Des réseaux d'agriculteurs en cours de structuration</p> <p>Des Paysages remarquables</p> <p>Un environnement protégé par de nombreuses réglementations</p> <p>Volonté des acteurs locaux de se réappropriier les questions de qualité de l'eau et des marais</p> <p>Réseau cyclable en développement</p> <p>Ressources naturelles énergétiques présentes (Fort taux d'ensoleillement, vent littoral)</p> <p>Une habitude de concertation désormais bien ancrée dans la gestion des projets publics</p>	<p>Des prix fonciers et immobiliers en hausse constante</p> <p>Manque de transports en commun</p> <p>Un fonctionnement de l'économie largement basé sur la saisonnalité</p> <p>Précarisation de la situation de l'emploi (chômage saisonnier et main d'œuvre peu qualifiée)</p> <p>Vieillesse des chefs d'entreprises</p> <p>Forte pression anthropique (notamment liée au tourisme) sur les espaces et les espèces</p> <p>Impact non déterminé mais certain du changement climatique (montée océan)</p> <p>Manque d'appropriation du patrimoine local par les habitants</p> <p>Des freins patrimoniaux au développement des énergies renouvelables</p> <p>Peu d'entreprises du bâtiment éco-labellisées</p> <p>Peu de transports collectifs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Notoriété du territoire - Notoriété nationale de la marque huîtres Marennes Oléron</p> <p>Valorisation des produits locaux et de qualité et des circuits courts</p> <p>Sites classés</p> <p>Notoriété et image positive du territoire</p> <p>Des incitations financières publiques à la rénovation de l'habitat.</p> <p>Nouvelle compétence GEMAPI</p> <p>Dynamique nationale sur la gouvernance partagée</p>	<p>Baisse des dotations de l'Etat</p> <p>Eloignement des centres urbains et donc des services qui y sont liés (santé, social, centres administratifs)</p> <p>Problématiques urbanistiques croissantes liées aux risques littoraux</p> <p>Concurrence entre les territoires littoraux</p> <p>Difficultés à l'échelle nationale des secteurs primaires et secondaires</p> <p>Pollution de l'eau</p> <p>Réchauffement climatique</p> <p>Coût élevé de la défense côte</p>

5/ LES PRIORITES AFFIRMEES PAR LES PARTIES PRENANTES

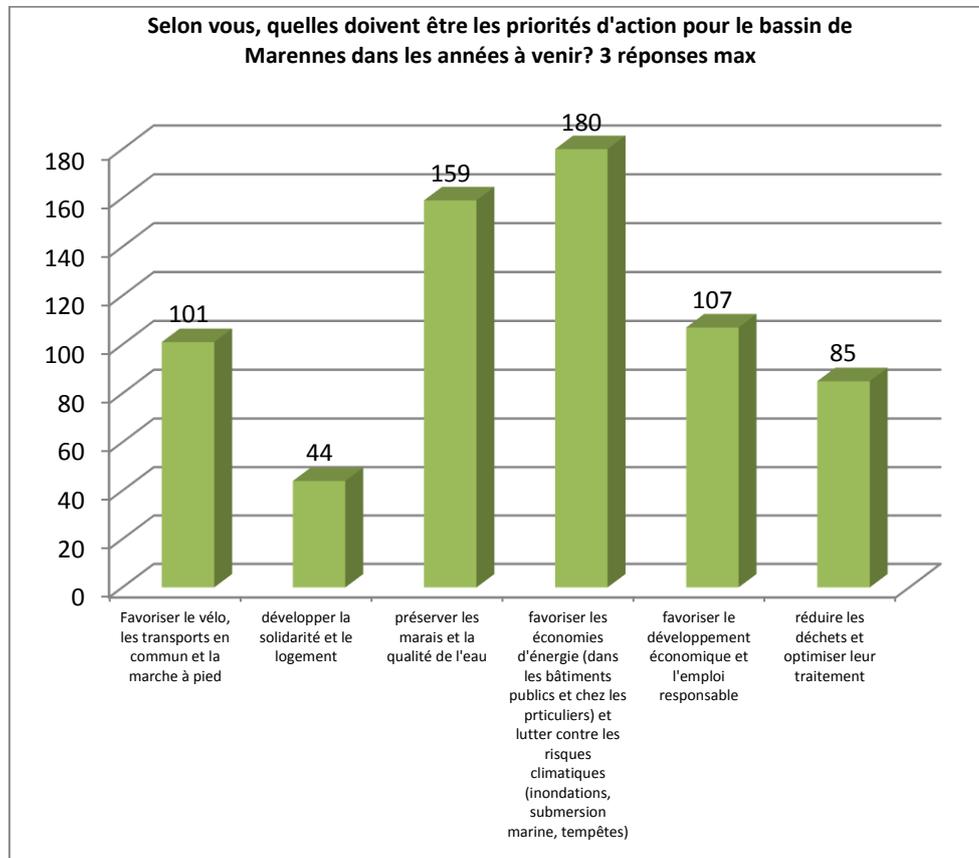
Chronologie de la construction participative de l'agenda 21

Construire un agenda 21 local nécessite de croiser les regards de l'ensemble des parties prenantes sur le territoire. Pour la Communauté de communes du bassin de Marennes, les étapes de la concertation se sont déroulées en 2015 et 2016.



- **Les premières rencontres élus du bassin de Marennes, le 15 septembre 2015 – 62 élus**
- **Le questionnaire à la population - 260 questionnaires réceptionnés**
- **Les formations des agents de la collectivité au développement durable -26 agents concernés**
- **Projection du documentaire « demain » en partenariat avec le cinéma l'Estran à Marennes, le 9 décembre 2015 – 50 personnes**
- **Forum public Agenda 21, le 15 décembre 2016 - 70 personnes**
- **10 ateliers de production participative du 17 février au 10 mai 2016 – 122 participants**
- **Forum public Agenda 21, Marennes, le 30 juin 2016 – 30 personnes**
- **Les deuxièmes « Rencontres élus du Bassin de Marennes », le 10 novembre 2016 à 18h à Saint Sornin – 25 élus**

Le questionnaire Agenda 21



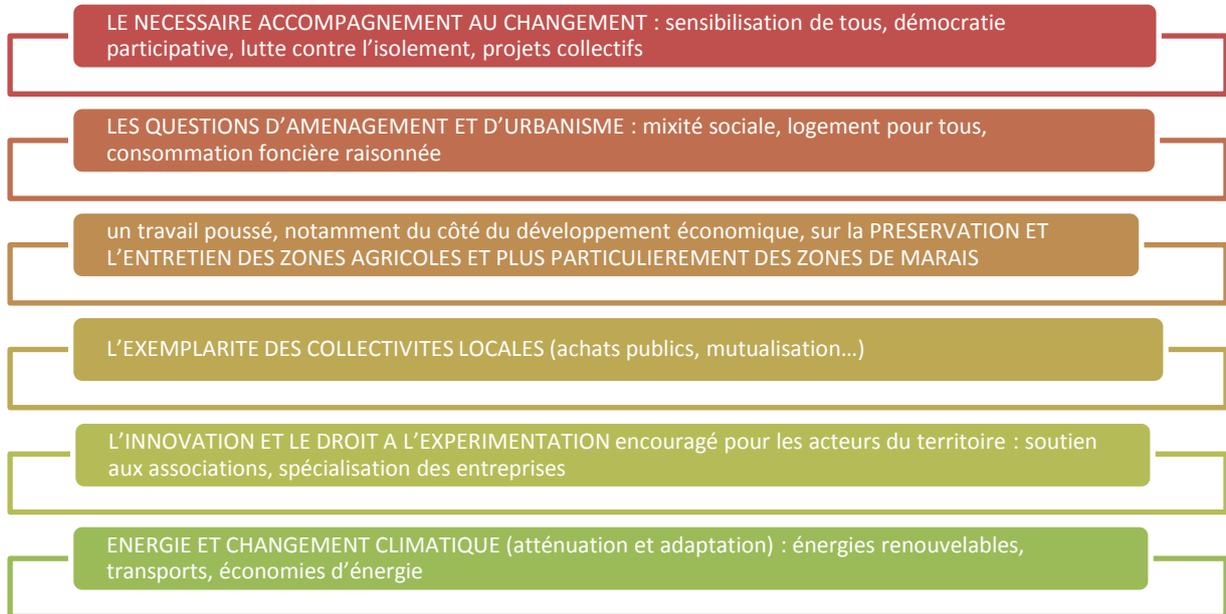
La proposition « maîtriser les dépenses en matière d'énergie » est citée par 180 des répondants sur 260 (soit environ 70%) comme un enjeu local prioritaire. La préservation des marais et de la qualité de l'eau arrive en seconde position (citée 61% des répondants). L'importance donnée aux actions à mener sur les zones humides de notre territoire est ici très marquée et correspond à l'identité géographique du territoire (54% du territoire est en zones humides et un caractère littoral marqué) et peut-être liée à la troisième priorité la plus retenue: « favoriser le développement économique » car sur le Bassin de Marennes, 1 établissement économique sur 5 travaille dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le développement des alternatives à la voiture individuelle (transport en commun et vélo) arrive en 4^{ème} position. Cette préoccupation est à lier tant au caractère rural du territoire et à son éloignement des réseaux de transports en commun qu'à l'opportunité touristique que représente le développement des pistes cyclables.

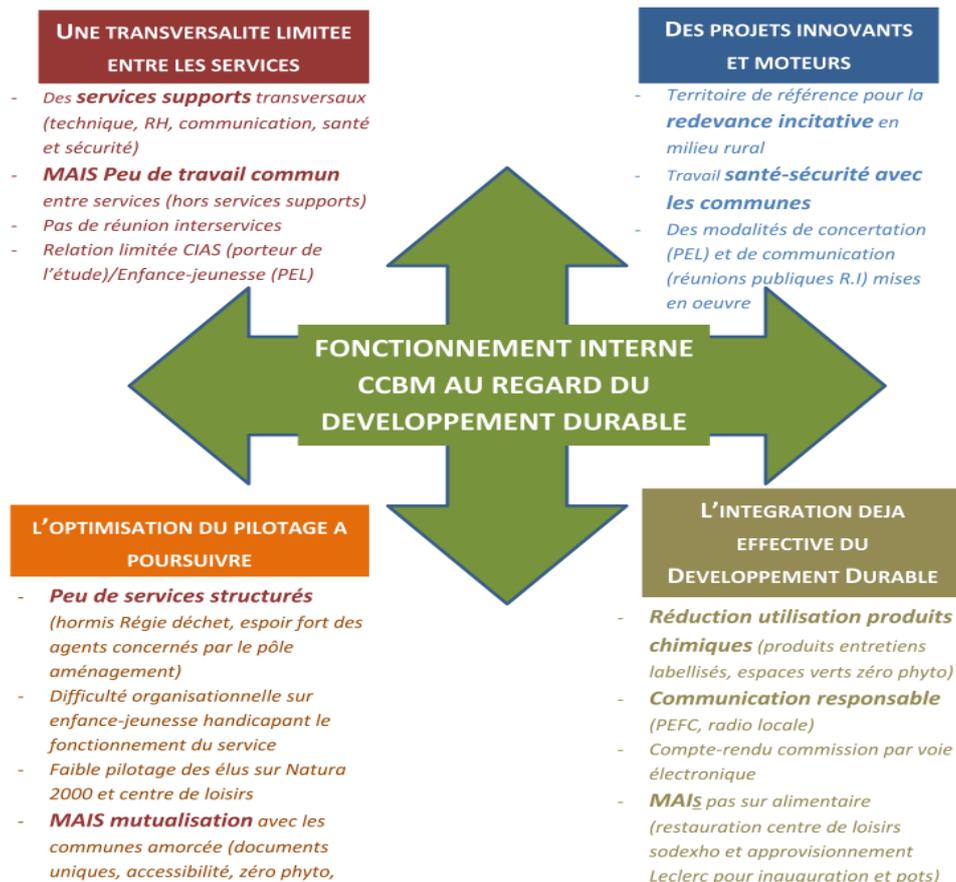
Les déchets arrivent seulement en 5^{ème} position dans les priorités exprimées. Nous pouvons analyser ce positionnement plus comme la conscience par les habitants d'une prise en main active de ce sujet par la collectivité (redevance incitative lancée en 2015) que comme un désintérêt à ce sujet.

Les thèmes discutés par les élus municipaux

Un résumé rapide des propositions discutées lors des ateliers laisse apparaître les axes suivants :

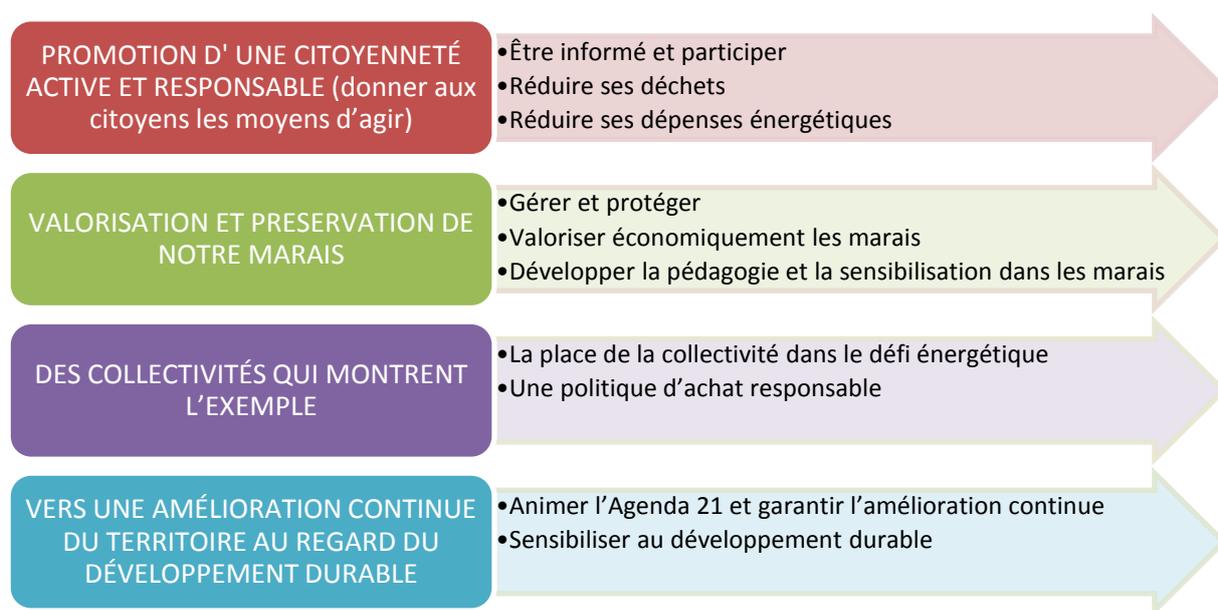


Le fonctionnement interne de la CCBM au regard du développement durable. : le regard porté par les agents



7/ LES ORIENTATIONS DE L'AGENDA 21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

Un travail technique sur les propositions d'actions : reformulations après chaque atelier, regroupements logique des idées et un arbitrage des élus de la commission développement durable de la Communauté de communes du Bassin de Marennes ont permis de déterminer un engagement de la collectivité sur une trentaine d'actions s'articulant autour des quatre axes suivant :



INDICATEURS DE REALISATION DU PLAN D' ACTIONS	Mise en œuvre annuelle du plan d'actions	Nombre de référence à l'Agenda 21 dans les délibérations	Nombre de réunion du comité de pilotage	Nombre et typologie des participants aux forums Agenda 21

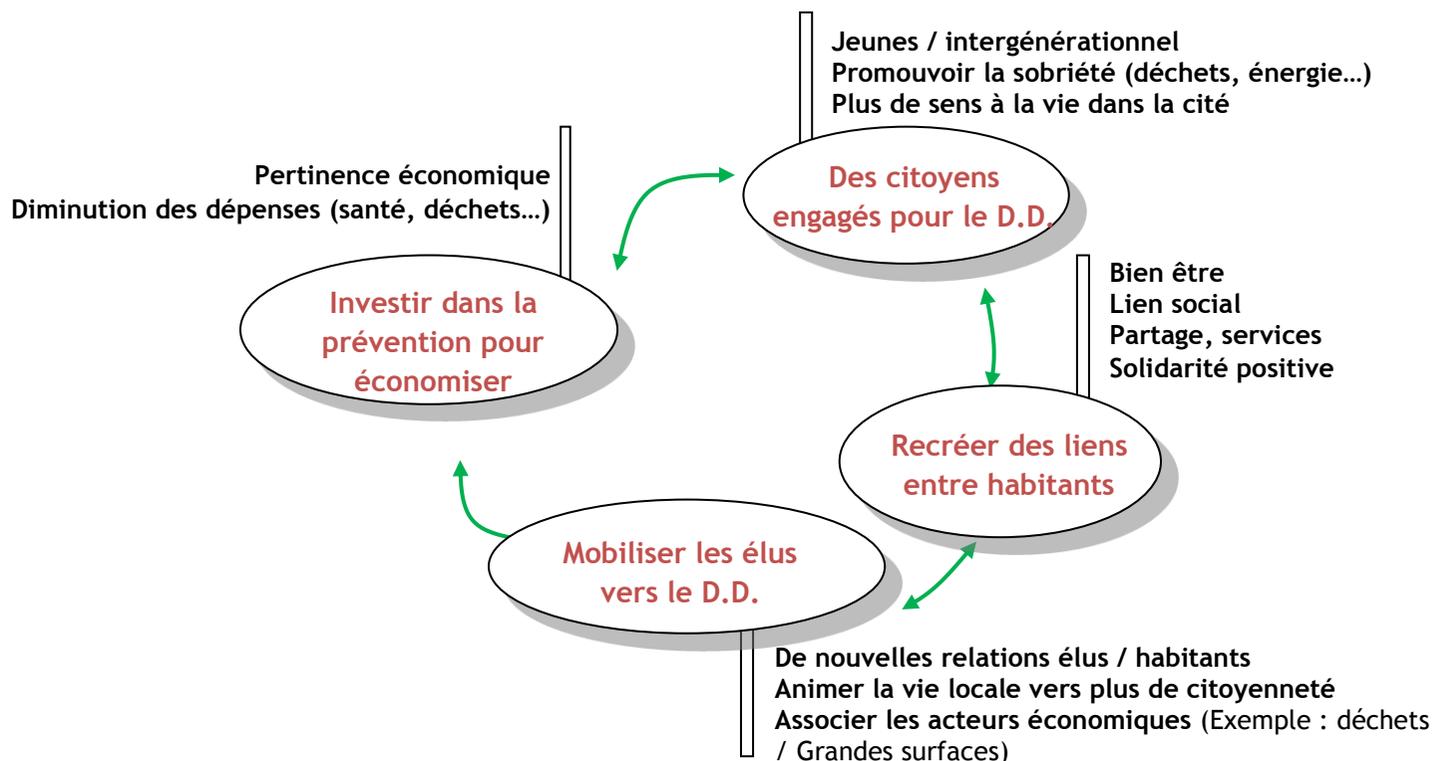
8/ LE PLAN D' ACTIONS

PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE

Faire évoluer les pratiques de consommations et d'achats chez les habitants du bassin de marennes est d'autant plus important que ces pratiques ont un fort impact sur les ressources naturelles et le traitement des déchets, le développement d'activités et d'emplois de proximité et sur la cohésion sociale du territoire.

L'action de la collectivité engagée dans un agenda 21 local sera d'autant plus pertinente qu'elle mettra en place des outils grâce auxquels les individus ou groupes d'individus pourront acquérir les moyens d'agir en matière de développement durable : réduire ses déchets, réduire ses consommations électriques et agir ensemble pour plus d'efficacité et de bien-être.

Programmes structurants : redevance incitative, PEL



1/REDUIRE LES DECHETS

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
1.1.1	Priorité Forum	Mise à disposition des habitants des moyens et des conseils pour réduire leurs ordures ménagères. Composteurs individuels et poules proposés aux habitants, action de conseil par un maître composteur à la CCBM. Prévoir une action particulière avec les résidents secondaires	<i>Nombre d'équipements d'aide à la réduction des déchets distribués par an</i>	<i>Tonnage d'ordures ménagères annuel (mise à jour annuelle)</i>	Régie Déchets
2.1.1	Priorité Forum	Des moyens proposés pour lutter contre le gaspillage. Convention annuelle avec l'association Océan pour la réutilisation en déchetterie et atelier « cuisinons nos restes » proposé avec le CIAS	<i>Tonnage et caractérisation annuels des objets récupérés par OCEAN en déchetterie</i>	<i>Nombre et typologie des participants aux ateliers cuisine du CIAS par an</i>	Régie Déchets et CIAS
3.1.1		Sensibilisation à la réduction des déchets. Portes ouvertes annuelles en déchetterie, + semaine de la récupération (suite à la 1 ^{ère} édition en 2016) et financement d'interventions d'associations d'éducation à l'environnement auprès de différents publics	<i>Nombre d'animations sur la thématique des déchets mises en place pour le grand public par an</i>	<i>Nombre de partenaires impliqués par an dans l'action (mise à jour annuelle)</i>	Régie Déchets et Enfance-jeunesse
4.1.1		Développement des filières de recyclage pour les déchets produits sur le territoire. Huîtres, Placoplatre, broyat de déchets verts...une action mutualisée avec les membres du SIL	<i>Nombre de filières de recyclage mises en place en déchetterie (évolution au fil des années)</i>	<i>Tonnage capté par ces filières de recyclage par an</i>	Régie Déchets
5.1.1		Des conditions de travail en amélioration continue pour les agents de collecte et de déchetterie. Action notamment évaluée dans le cadre du partenariat avec Eco-emballage.	<i>Nombre de jour d'arrêt de travail pour le personnel de la Régie déchets par an</i>		Régie Déchets

2/REDUIRE LES DEPENSES ENERGETIQUES DES HABITANTS

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
6.1.2	Priorité Forum	Développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Entretien des pistes cyclables existantes, nouveau plan de développement de pistes cyclables et accompagnement de la démarche de promotion du covoiturage du Conseil Départemental.	<i>Nombre de place de parking spéciales «covoiturage » sur le territoire (mise à jour annuelle)</i>	<i>Kilométrage de pistes cyclables sur le territoire (mise à jour annuelle)</i>	Service technique
7.1.2		Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé. Sensibilisation (sorties thermographie dans chaque commune du Bassin), Conseil (espace info-énergie une fois/mois) et financement de diagnostic (via ARTEE)	<i>Nombre d'outils de sensibilisation, de conseil et de soutien financier à la rénovation énergétique mis en place par an</i>	<i>Nombre de dossiers de demande de subvention ANAH sur le territoire</i>	Commission habitat Service ?
8.1.2		Sensibilisation à la consommation énergétique des populations en situation de précarité (lutte contre la précarité énergétique). En partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental sur les quartiers d'habitat social du territoire.	<i>Nombre de participants</i>	<i>Consommation énergétique des habitats collectifs impliqués</i>	Commission habitat Service ?
9.1.2		Des quartiers mieux aménagés pour favoriser l'action individuelle et collective en matière de développement durable. Accompagner les communes dans l'aménagement des quartiers et les inciter à créer des espaces communs pour favoriser le lien social, des aménagements favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et un habitat plus énergétiquement performant.	<i>Nombre de projets d'aménagements communaux accompagnés par le service aménagement CDC</i>	<i>Nombre d'associations du territoire impliquées sur la thématique du développement durable (voir annuaire des associations)</i>	Aménagement

3/INTERPELLER LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS SUR LEURS MOYENS D'AGIR

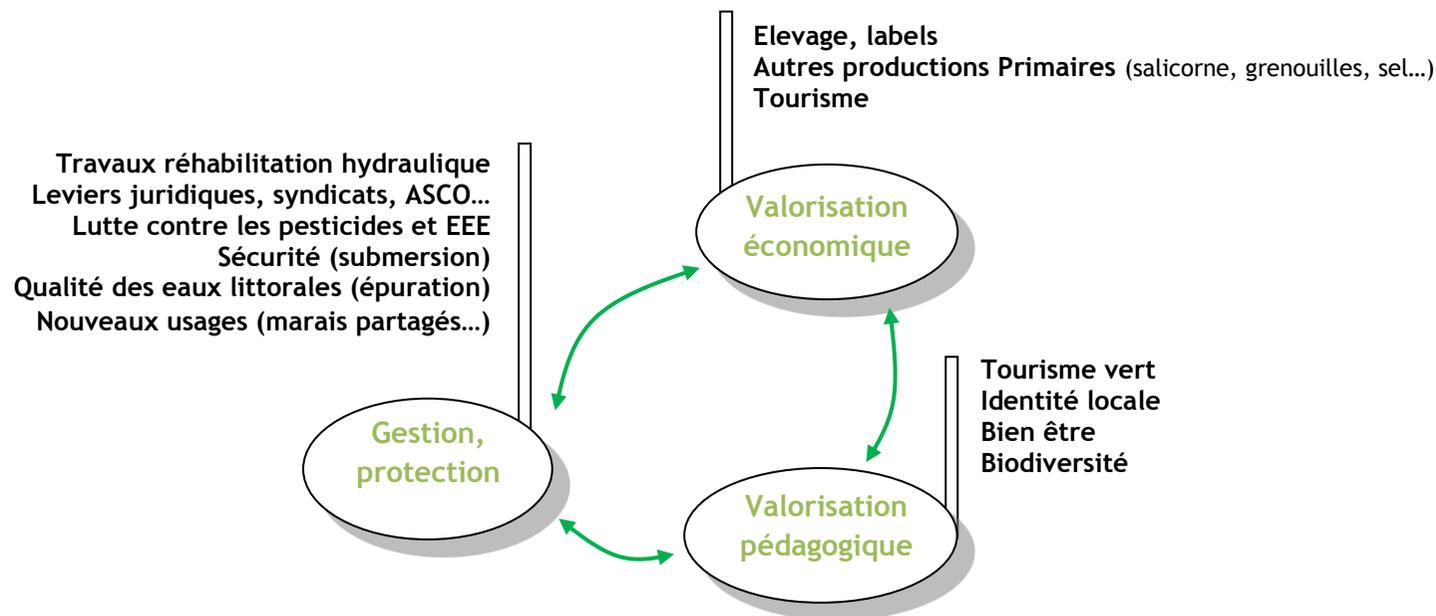
			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
10.1.3	Priorité Forum	<p>Communication auprès des citoyens sur les projets de la Communauté de communes et les impliquer régulièrement en amont. Journal communautaire + un forum annuel agenda 21 ouvrant la discussion autour de la réalisation du plan d'actions + au minimum 2 projets/an proposés en réunion publique</p>	<i>Nombre d'articles par journal communautaire sur des projets Agenda 21</i>	<i>Nombre de réunions publiques organisées par la CDC par an</i>	communication
11.1.3		<p>Mise en avant des initiatives locales de développement durable existant sur le Bassin de Marennes. Des articles sur des « initiatives locales » dans le journal communautaire présentant les projets de développement durable des communes ou des associations locales.</p>	<i>Nombre d'articles par journal communautaire exposant des initiatives d'autres collectivités ou d'associations</i>		communication
12.1.3		<p>Accompagnement à l'éco-responsabilité des associations. Mise à disposition de matériel pour intégrer le développement durable dans les manifestations (ecocup, poubelles), conseils développement durable aux associations subventionnées</p>	<i>Nombre de demandes de mise à disposition d'écocup par an</i>	<i>Typologie des associations prenant contact avec les services de la CDC sur les questions de développement durable (par an)</i>	Secrétariat général et Régie Déchets

VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS

Le marais représente 60% du territoire de la Communauté de communes du bassin de Marennes et représente un enjeu majeur au regard du développement durable (biodiversité, économie locale, histoire partagée, paysage...). L'intervention de la collectivité locale est nécessaire dans ces espaces particuliers pour accompagner activement l'action de l'ensemble des acteurs y intervenant.

Cet axe de l'Agenda 21 est développé en Lien avec les objectifs du projet « Entente du marais de Brouage » signé entre la Communauté de communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan (CARO).

Programmes structurants : Entente du Marais de Brouage, Papi Seudre, Natura 2000



1/GERER ET PROTEGER LE MARAIS

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
13.2.1	PRIORITE FORUM	Réalisation de diagnostics pour une connaissance fine et actualisée des marais. Diagnostic hydraulique et socioéconomique avec l'Agence de l'eau et diagnostic permanent faune-flore sur les zones Natura 2000. Participation au projet « connaissance et développement des marais » (Pays Marennes Oléron, CARO, CARA)	<i>Nombre de diagnostics réalisés autour des marais</i>	<i>Nombre et typologie des services associés à ces études (y compris de collectivités différentes)</i>	Aménagement et Natura 2000 Partenariat avec la CARO et la CARA
14.2.1		Animation de la concertation des acteurs sociaux – économique des marais. Grand projet du Marais de Brouage avec l'agglomération de Rochefort et travail sur la mise en place d'un syndicat de marais sur la Seudre.	<i>Typologie des acteurs hors-collectivités, associés à ces projets</i>		Aménagement et Natura 2000 Partenariat avec la CARO
15.2.1		Gestion des espèces exotiques envahissantes. Participation au financement de l'action de la FGDEON sur les ragondins et développement d'actions de sensibilisation.	<i>Nombre d'espèces exotiques envahissantes repérées sur le territoire et progression de leur « invasion »</i>	<i>Evolution annuelle du financement de ce projet</i>	Aménagement et Natura 2000
16.2.1		Amélioration continue de la gestion hydraulique des marais. Réhabilitation du canal de Broue et travail en partenariat avec les syndicats de marais.	<i>Nombre de réunions partenariales organisées sur le sujet et nombre de participants</i>		Aménagement et Natura 2000 Partenariat avec la CARO.

2/ASSURER LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU MARAIS

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
17.2.2	PRIORITE FORUM	Soutien aux activités primaires dans les marais. Accompagnement à la création d'un atelier de découpe de viande bovine sur le territoire et accompagnement à la création d'un magasin de producteurs. Soutien à l'installation de producteurs.	<i>Nombre de sièges d'exploitation dans les Marais du territoire (Marais de la Seudre et marais de Brouage)</i>	<i>Nombre de projets collectifs de producteurs des marais accompagnés par la collectivité</i>	Aménagement et développement économique Partenariat avec la CARO.
18.2.2		Développement raisonné de l'accueil touristique dans les marais. Etude sur le potentiel d'accueil de camping-car et de création d'hébergement touristique. Accompagnement des dynamiques publiques et privées dans les marais de la Seudre et Marais de Brouage.	<i>Nombre de lits touristiques disponibles sur les zones de marais du territoire</i>	<i>Nombre d'hébergements touristiques éco-labellisés (écolabel, clé verte, Iso 14001...)</i>	Aménagement et développement économique Partenariat avec la CARO et Office de tourisme Marennes Oléron

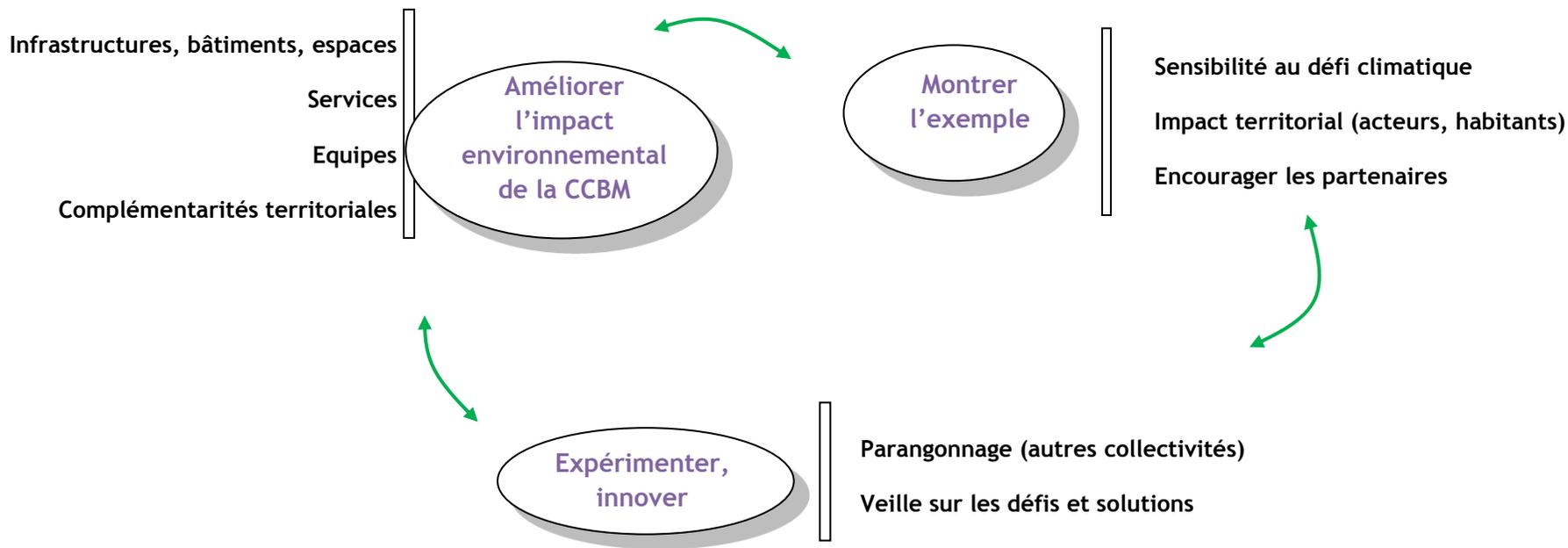
3/DEVELOPPER LA PEDAGOGIE ET LA SENSIBILISATION DANS LES MARAIS

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
19.2.3	PRIORITE FORUM	Valorisation pédagogique des marais Sensibilisation mise en place à destination des propriétaires (session de formation aux enjeux et à l'entretien, guide des bonnes pratiques), des jeunes (actions avec les locaux jeunes), des touristes (lien avec l'action 19.2.2)	<i>Nombre et typologies des actions de sensibilisation mises en place (par an)</i>	<i>Nombre de personnes concernées (par an)</i>	Aménagement et Natura 2000 Partenariat avec la CARO
20.2.3	PRIORITE FORUM	Développement de « marais partagés ». En partenariat avec les syndicats de propriétaires, des associations ou des groupes d'habitants (entretien et connaissance du marais et lien social), recherche de marais disponibles et co-animation	<i>Superficie de marais concernés par ce(s) projet(s)</i>	<i>Nombre et typologie des participants</i>	Aménagement et Natura 2000 Partenariat possible avec la CARO

EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

Les collectivités territoriales jouent un rôle primordial en matière de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de consommation responsable à travers la gestion de leur patrimoine immobilier et leurs activités directes d'achat. Le caractère d'exemple à suivre mais aussi d'expérimentation sera d'autant plus efficace si la collectivité met en place des outils de communication en direction des entreprises et des habitants sur ses actions.

Programme structurant : Schéma de mutualisation de la Communauté de communes et des communes du Bassin de Marennes



1/LA PLACE DE LA COLLECTIVITE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
21.3.1	PRIORITE FORUM	Extinction de l'éclairage public dans les communes du territoire en milieu de nuit	<i>Nombre de Communes éteignant une partie de la nuit</i>	<i>Nombre de Kwh évités</i>	Les communes du Bassin de Marennes
22.3.1	PRIORITE FORUM	Efficacité énergétique des bâtiments publics du territoire. Mise en place d'un groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments et formation des agents des communes et de la Communauté de communes sur le suivi des consommations énergétiques.	<i>Nombre de bâtiments audités</i>	<i>Nombre de projets de travaux engagés dans ce cadre</i>	Aménagement et les communes du Bassin de Marennes
23.3.1		Etude groupée sur les contractualisations possibles de la Communauté de communes et des communes avec un fournisseur d'énergie efficace en matière d'énergies renouvelables	<i>Nombre de communes impliquées dans le projet</i>	<i>Nombre de communes ayant changé de fournisseur pour une prise en compte augmentée des énergies renouvelables</i>	Aménagement et les communes du Bassin de Marennes
24.3.1	PRIORITE FORUM	Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics Réalisation d'un diagnostic de potentiel énergie renouvelable sur les bâtiments publics des communes et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes	<i>Nombre de communes concernées par le diagnostic</i>	<i>Nombre de kwh énergie renouvelables publics produits par an</i>	Aménagement et les communes du Bassin de Marennes
25.3.1	PRIORITE FORUM	Intégration de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile de la collectivité Intégration systématique de l'option « véhicule électrique » dans l'étude des options d'achat de véhicule de la collectivité.	<i>Nombre de véhicules électriques ou hybride dans le parc automobile de la collectivité</i>	<i>Evolution du budget annuel de fonctionnement consacré aux déplacements (carburants + réparation)</i>	Aménagement (section achats)

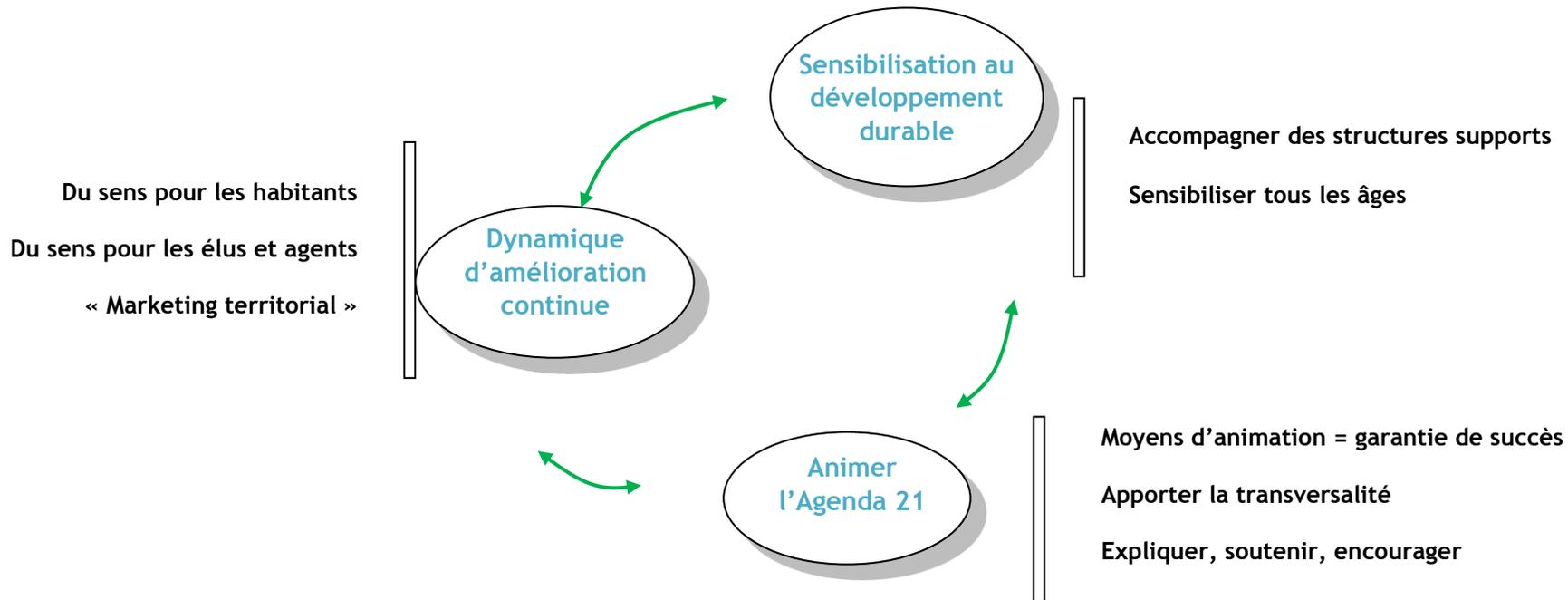
2/UNE POLITIQUE DE PRATIQUES ET D'ACHATS RESPONSABLES

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
26.3.2	PRIORITE FORUM	Des espaces verts sans pesticide Etudier collectivement (communes et Communauté de communes) les solutions adaptées à l'obligation de non usage de pesticides dans les espaces publics : outils et formation mutualisée des agents territoriaux	<i>Nombre de temps de travail communs aux services techniques des communes sur ce projet</i>	<i>Typologie des produits utilisés dans la gestion des espaces verts</i>	Aménagement et les communes du Bassin de Marennes
27.3.2		Diminution de l'utilisation de papier dans les actes administratifs de la collectivité. Politique de dématérialisation des actes.	<i>Nombre de ramettes de papier consommées par année</i>		Service administratif et comptable En lien avec la Trésorerie publique
28.3.2		Politique d'achats écologique Les critères de développement durables seront intégrés à la politique d'achat de la collectivité. Les labels environnementaux pourront être privilégiés. Des groupements de commandes avec les communes seront envisagés pour limiter les surcoûts financiers.	<i>Nombre de marchés faisant référence aux éco-labels</i>	<i>Part des produits co-labellisés dans les fournitures administratives et les produits d'entretiens de la collectivité</i>	Service comptabilité

VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La formation, l'éducation et la participation sont des éléments déterminants de réussite de toute action impliquant des changements. Agir en faveur d'un développement durable nécessite de découvrir et comprendre les problèmes existant à l'échelle mondiale et locale. L'implication dans la construction des actions est également favorable à leur mise en œuvre. Cet enjeu transversal devra être intégré à la construction de chacun des projets.

Programme structurant : PEL



1/ANIMER L'AGENDA 21 ET GARANTIR L'AMELIORATION CONTINUE DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
29.4.1	PRIORITE FORUM	<p>Mise en place d'un Comité de pilotage de la démarche Agenda 21. Implication des élus membres de la commission développement durable (élus communautaires et municipaux), de représentant du milieu associatif et d'habitants associés. Organisation d'une communication annuelle sur l'état d'avancement et les résultats du programme d'actions Agenda 21 (forum, publication...)</p>	<i>Nombre de réunions du comité de pilotage organisées par an</i>	<i>Typologie des acteurs présents dans le comité de pilotage Agenda 21</i>	Direction générale
30.4.1	PRIORITE FORUM	<p>Création d'une mission annuelle autour des priorités de l'Agenda 21. Assistance à l'action de la collectivité contractualisée avec des structures extérieures spécialisées sur l'animation de telles démarches et avec des structures plus techniques en fonction de la priorité Agenda 21 fixée chaque année. 2017 : priorité énergie.</p>	<i>Taux de réalisation des actions intégrées à la priorité annuelle</i>	<i>Budget consacré à l'animation de la priorité annuelle</i>	Direction générale et services associés à la priorité annuelle

2/SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

			INDICATEUR 1	INDICATEUR 2	Service pilote
31.4.2	PRIORITE FORUM	Structuration de l'offre pédagogique du bassin de Marennes autour du développement durable. Accompagnement des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable existantes ou émergentes sur le territoire. Etude de l'opportunité de création d'un Centre de Culture Scientifique, technique et industrielle (CCSTI).	<i>Nombre de structures impliquées dans des actions d'environnement et de développement durable sur le territoire</i>	<i>Nombre d'emplois créés dans ce domaine d'activités sur le territoire</i>	Service Enfance-Jeunesse
32.4.2	PRIORITE FORUM	Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire. Développer une offre thématique sur le développement durable dans le cadre des Temps d'Animation Périscolaires (TAP)	<i>Nombre de sessions d'animation sur l'environnement et le développement durable organisées dans le cadre des TAP (évolution annuelle)</i>	<i>Nombre d'ETP impliqués dans ces animations</i>	Service Enfance-Jeunesse
33.4.2		Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les centres de loisirs et les locaux jeunes intercommunaux. Formation des directeurs et animateurs. Développement de projets structurants sur l'EEDD et implication des familles dans la dynamique	<i>Nombre de formations proposées aux agents du service enfance-jeunesse de la CDC sur cette thématique</i>	<i>Nombre d'agents mobilisés dans le cadre de ces formations</i>	Service Enfance-Jeunesse

9/ LES FICHES-ACTIONS

1. Mise à disposition des habitants des moyens et des conseils pour réduire leurs ordures ménagères
2. Des moyens proposés pour lutter contre le gaspillage.
3. Sensibilisation à la réduction des déchets
4. Développement des filières de recyclage pour les déchets produits sur le territoire
5. Des conditions de travail en amélioration continue pour les agents de collecte et de déchetterie.
6. Développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.
7. Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé.
8. Sensibilisation à la consommation énergétique des populations en situation de précarité (lutte contre la précarité énergétique).
9. Des quartiers mieux aménagés pour favoriser l'action individuelle et collective en matière de développement durable.
10. Communication auprès des citoyens sur les projets de la Communauté de communes et les impliquer régulièrement en amont.
11. Mise en avant des initiatives locales de développement durable existant sur le Bassin de Marennes.
12. Accompagnement à l'éco-responsabilité des associations.
13. Réalisation de diagnostics pour une connaissance fine et actualisée des marais.
14. Animation de la concertation des acteurs sociaux –économique des marais.
15. Gestion des espèces exotiques envahissantes.
16. Amélioration continue de la gestion hydraulique des marais.
17. Soutien aux activités primaires dans les marais.
18. Développement raisonné de l'accueil touristique dans les marais.
19. Valorisation pédagogique des marais
20. Développement de « marais partagés »
21. Extinction de l'éclairage public dans les communes du territoire en milieu de nuit
22. Efficacité énergétique des bâtiments publics du territoire.
23. Etude groupée sur les contractualisations possibles de la Communauté de communes et des communes avec un fournisseur d'énergie efficace en matière d'énergies renouvelables
24. Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics
25. Intégration de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile de la collectivité
26. Des espaces verts sans pesticide
27. Diminution de l'utilisation de papier dans les actes administratifs de la collectivité.
28. Politique d'achats écologique
29. Mise en place d'un Comité de pilotage de la démarche Agenda 21.
30. Création d'une mission annuelle autour des priorités de l'Agenda 21.
31. Structuration de l'offre pédagogique du bassin de Marennes autour du développement durable.
32. Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire.
33. Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les centres de loisirs et les locaux jeunes intercommunaux.



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les déchets
<i>Action 1.1.1</i>	Mise à disposition des habitants des moyens et des conseils pour réduire leurs ordures ménagères– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La Communauté de communes du bassin de Marennes est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2016 notamment à travers la mise en place de la redevance incitative. Un plan d'actions a été conçu à destination des particuliers pour les accompagner dans la réduction de leurs déchets.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Composteurs individuels et poules proposés aux habitants, action de conseil par un maître composteur à la CCBM. Prévoir une action particulière avec les résidents secondaires		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M Guignet, Président de la Régie Déchets	
	<i>Service référent</i>	Régie Déchets (Frédéric Thiébaux)	
	<i>Services associés</i>		
	<i>Partenaires identifiés</i>	Ademe	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre d'équipements d'aide à la réduction des déchets distribués par an</i>		
<i>Tonnage d'ordures ménagères annuel (mise à jour annuelle)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les déchets
<i>Action 2.1.1</i>	Des moyens proposés pour lutter contre le gaspillage – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La Communauté de communes du bassin de Marennes est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2016 notamment à travers la mise en place de la redevance incitative. Une partie du plan d'actions vise la promotion d'une consommation responsable peu productrice de déchets.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Convention annuelle avec l'association Océan pour la réutilisation en déchetterie et atelier « cuisinons nos restes » proposé avec le CIAS		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M Guignet, Président de la Régie Déchets	
	<i>Service référent</i>	Régie Déchets (Frédéric Thiébaux)	
	<i>Services associés</i>		
	<i>Partenaires identifiés</i>	Ademe, CIAS	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Tonnage et caractérisation annuels des objets récupérés par OCEAN en déchetterie</i>		
<i>Nombre et typologie des participants aux ateliers cuisine du CIAS par an</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
Objectif	Réduire les déchets
Action 3.1.1	Sensibilisation à la réduction des déchets

Contexte	La Communauté de communes du bassin de Marennes est engagée dans une politique de réduction des déchets depuis 2016 notamment à travers la mise en place de la redevance incitative. Un plan d'actions a été conçu à destination des particuliers pour les sensibiliser à la réduction de leurs déchets.
-----------------	--

Déroulement	Portes ouvertes annuelles en déchetterie, + semaine de la récupération (suite à la 1ère édition en 2016) et financement d'interventions d'associations d'éducation à l'environnement auprès de différents publics		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	M Guignet, Président de la Régie Déchets	
	Service référent	Régie Déchets (Frédéric Thiébaux)	
	Services associés		
	Partenaires identifiés	Ademe	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
<i>Nombre d'animations sur la thématique des déchets mises en place pour le grand public par an</i>		
<i>Nombre de partenaires impliqués par an dans l'action (mise à jour annuelle)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
Objectif	Réduire les déchets
Action 4.1.1	Développement des filières de recyclage pour les déchets produits sur le territoire

Contexte	<p>La Communauté de communes du bassin de Marennes est engagée dans une politique de réduction des déchets et de développement du recyclage depuis 2016 notamment à travers la mise en place de la redevance incitative.</p> <p>La sensibilisation des habitants au tri nécessite le développement de filières de tri efficaces.</p>
-----------------	--

Déroulement	Huîtres, Placoplatre, broyat de déchets verts...une action mutualisée avec les membres du SIL		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	M Guignet, Président de la Régie Déchets	
	Service référent	Régie Déchets (Frédéric Thiébaux)	
	Services associés		
	Partenaires identifiés	Ademe, SIL	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
<i>Nombre de filières de recyclage mises en place en déchetterie (évolution au fil des années)</i>		
<i>Tonnage capté par ces filières de recyclage par an</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les déchets
<i>Action 5.1.1</i>	Des conditions de travail en amélioration continue pour les agents de collecte et de déchetterie

<i>Contexte</i>	La Communauté de communes du bassin de Marennes est engagée dans une politique quantitative et qualitative de réduction des déchets depuis 2016 notamment à travers la mise en place de la redevance incitative. Pour assurer la qualité du service rendu, il est cohérent de viser l'amélioration continue des conditions de travail des agents de collecte et de déchetterie.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Action notamment évaluée dans le cadre du partenariat avec Eco-emballage.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M Guignet, Président de la Régie Déchets	
	<i>Service référent</i>	Régie Déchets (Frédéric Thiébaux)	
	<i>Services associés</i>	Service comptabilité et ressources humaines	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Eco-emballage	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de jour d'arrêt de travail pour le personnel de la Régie déchets par an</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les dépenses énergétiques des habitants
<i>Action 6.1.2</i>	Développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	Le trafic automobile estival sur le territoire est dense. Les déplacements à l'année sont problématiques pour des populations déjà fragilisées (personnes âgées, précaires, jeunes). Agir sur les déplacements est considéré aussi comme une action sociale et un axe développement touristique
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Entretien des pistes cyclables existantes, nouveau plan de développement de pistes cyclables et accompagnement de la démarche de promotion du covoiturage du Conseil Départemental.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M Vallet	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement (Frédéric Conil)	
	<i>Services associés</i>	Service technique (Cyril Vanderbach)	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Conseil départemental	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de place de parking spéciales «covoiturage» sur le territoire (mise à jour annuelle)</i>		
<i>Kilométrage de pistes cyclables sur le territoire (mise à jour annuelle)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
Objectif	Réduire les dépenses énergétiques des habitants
Action 7.1.2	Soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Contexte	La CDC du Bassin de Marennes est engagée, dans le cadre d'un Programme d'intérêt Général, dans l'amélioration de l'habitat. Les élus locaux ont choisi d'affecter une partie des aides à la rénovation énergétique chez les propriétaires et les propriétaires bailleurs. Les premiers résultats sont encourageants mais les aides ne concernent qu'une partie de la population (très bas revenus). Il s'agit d'encourager la rénovation énergétique par d'autres voies que l'incitation financière.
-----------------	--

Déroulement	Sensibilisation (sorties thermographie dans chaque commune du Bassin), Conseil (espace info-énergie une fois/mois) et financement de diagnostic (via ARTEE)		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	Mme Akermann	
	Service référent	Secrétariat Général	
	Services associés	Service technique, communication	
	Partenaires identifiés	Ademe, Espace info énergie	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
<i>Nombre d'outils de sensibilisation, de conseil et de soutien financier à la rénovation énergétique mis en place par an</i>		
<i>Nombre de dossiers de demande de subvention ANAH sur le territoire</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les dépenses énergétiques des habitants
<i>Action 8.1.2</i>	Sensibilisation à la consommation énergétique des populations en situation de précarité (lutte contre la précarité énergétique).

<i>Contexte</i>	Les locataires disposent de peu de leviers pour améliorer l'isolation et le mode de chauffage de leur habitat. Il s'agit de leur donner d'autres moyens d'agir.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	En partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental avec en particulier, les quartiers d'habitat social du territoire, mise en place de soirées de sensibilisation aux éco-gestes.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	Mme Akermann	
	<i>Service référent</i>	Secrétariat Général	
	<i>Services associés</i>	Communication	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Ademe, Espace info énergie, CAF, Conseil Départemental	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de participants</i>		
<i>Consommation énergétique des habitats collectifs impliqués</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	Réduire les dépenses énergétiques des habitants
<i>Action 9.1.2</i>	Des quartiers mieux aménagés pour favoriser l'action individuelle et collective en matière de développement durable

<i>Contexte</i>	Dans le cadre de la construction de l'Agenda 21, les exemples d'actions individuelles et collectives en faveur du développement durable ont été très nettement soulignés. La collectivité pourra d'autant plus s'appuyer sur ces initiatives qu'elle les favorisera.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Accompagner les communes dans l'aménagement des quartiers et les inciter à créer des espaces communs pour favoriser le lien social, des aménagements favorisant les déplacements alternatifs à la voiture individuelle et un habitat plus énergétiquement performant. Soutien au développement des éco-quartiers sur le territoire.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Vallet, M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Pôle aménagement	
	<i>Services associés</i>	ADS	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, associations de riverains, comités de quartier	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de projets d'aménagements communaux accompagnés par le service aménagement CDC</i>		
<i>Nombre d'associations du territoire impliquées sur la thématique du développement durable (voir annuaire des associations)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	interpeller les habitants et les associations sur leurs moyens d'agir
<i>Action 10.1.3</i>	Communication auprès des citoyens sur les projets de la Communauté de communes et les impliquer régulièrement en amont – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	Dans le cadre de la construction de l'Agenda 21, les exemples d'actions individuelles et collectives en faveur du développement durable ont été très nettement soulignés. La participation des habitants a été active dans cette phase de construction. Les habitants ont nettement exprimés l'envie de l'inscrire sur le long terme.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Journal communautaire + un forum annuel agenda 21 ouvrant la discussion autour de la réalisation du plan d'actions + au minimum 2 projets/an proposés en réunion publique		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Vallet, M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Communication	
	<i>Services associés</i>	Direction générale	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, associations locales	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
	Prestation animation de la démarche : 5000€	DREAL (2017)	50%

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre d'articles par journal communautaire sur des projets Agenda 21</i>		
<i>Nombre de réunions publiques organisées par la CDC par an</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	interpeller les habitants et les associations sur leurs moyens d'agir
<i>Action 11.1.3</i>	Mise en avant des initiatives locales de développement durable existant sur le Bassin de Marennes.

<i>Contexte</i>	Dans le cadre de la construction de l'Agenda 21, les exemples d'actions individuelles et collectives en faveur du développement durable ont été très nettement soulignés. La collectivité pourra d'autant plus s'appuyer sur ces initiatives qu'elle en fera la promotion.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Des articles sur des « initiatives locales » dans le journal communautaire présentant les projets de développement durable des communes ou des associations locales.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Vallet, M. Lagarde, Mme Begu-LeRocheleuil	
	<i>Service référent</i>	Communication	
	<i>Services associés</i>	Direction générale	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, associations locales	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre d'articles par journal communautaire exposant des initiatives d'autres collectivités ou d'associations</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	PROMOTION D'UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE
<i>Objectif</i>	interpeller les habitants et les associations sur leurs moyens d'agir
<i>Action 12.1.3</i>	Accompagnement l'éco-responsabilité des associations.

<i>Contexte</i>	Pour favoriser la sensibilisation de tous les publics au développement durable, la collectivité souhaite s'appuyer sur les prescriptrices que représentent les associations locales. La variété des publics accueillis par les associations locales pourra ainsi être sensibilisée aux enjeux du développement durable à travers une gestion responsable des activités des associations.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Mise à disposition de matériel pour intégrer le développement durable dans les manifestations (ecocup, poubelles), conseils développement durable aux associations subventionnées		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde, M. Guignet, Mme Begu-LeRocheleuil	
	<i>Service référent</i>	Secrétariat général	
	<i>Services associés</i>	Régie Déchets	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, associations locales	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de demandes de mise à disposition d'écocup par an</i>		
<i>Typologie des associations prenant contact avec les services de la CDC sur les questions de développement durable (par an)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
Objectif	Gérer et protéger le marais
Action 13.2.1	Réalisation de diagnostics pour une connaissance fine et actualisée des marais– PRIORITE FORUM

Contexte	La CDC du bassin de Marennes est marquée par un territoire formé à 60% par des marais. La collectivité est notamment animatrice, sur son territoire, de Natura 2000. Une connaissance fine du patrimoine naturel local est nécessaire à sa bonne gestion par la communauté de communes mais aussi par tous ceux qui y interagissent (professionnels, Conseil Général, conservatoire du littoral, associations environnementales).
-----------------	---

Déroulement	Diagnostic hydraulique et socioéconomique avec l'Agence de l'eau et diagnostic permanent faune-flore sur les zones Natura 2000. Participation au projet « connaissance et développement des marais » (Pays Marennes Oléron, CARO, CARA)		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	M. Petit, M. Vallet	
	Service référent	Pôle Aménagement	
	Services associés	Natura 2000	
	Partenaires identifiés	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de diagnostics réalisés autour des marais		
Nombre et typologie des services associés à ces études (y compris de collectivités différentes)		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Gérer et protéger le marais
<i>Action 14.2.1</i>	Animation de la concertation des acteurs sociaux –économique des marais

<i>Contexte</i>	La CDC du bassin de Marennes est marquée par un territoire formé à 60% par des marais. Différents acteurs interviennent dans ces secteurs. Il s'agit de pousser à la cohérence des actions menées par chacun.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Grand projet du Marais de Brouage avec l'agglomération de Rochefort et travail sur la mise en place d'un syndicat de marais sur la Seudre.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Vallet	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Natura 2000	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Typologie des acteurs hors-collectivités, associés à ces projets</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Gérer et protéger le marais
<i>Action 15.2.1</i>	Gestion des espèces exotiques envahissantes

<i>Contexte</i>	Le territoire est marqué par de nombreux espaces naturels sensibles. Natura 2000 permet d'agir sur la préservation de la biodiversité. La problématique des espèces invasives se développe au niveau local comme au niveau national (ragondin, jussie...)
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Participation au financement de l'action de la FGDEON sur les ragondins et développement d'actions de sensibilisation.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Vallet	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Natura 2000	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre d'espèces exotiques envahissantes repérées sur le territoire et progression de leur « invasion »</i>		
<i>Evolution annuelle du financement de ce projet</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Gérer et protéger le marais
<i>Action 16.2.1</i>	Amélioration continue de la gestion hydraulique des marais

<i>Contexte</i>	La CDC du bassin de Marennes est marquée par un territoire formé à 60% par des marais. Différents acteurs interviennent dans ces secteurs. Il s'agit de développer la cohérence des actions hydrauliques menées par chacun et de prévoir un plan d'actions concerté.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Réhabilitation du canal de Broue et travail en partenariat avec les syndicats de marais.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Vallet	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Natura 2000	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de réunions partenariales organisées sur le sujet et nombre de participants</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Assurer la dynamique économique du marais
<i>Action 17.2.2</i>	Soutien aux activités primaires dans les marais– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La CDC du bassin de Marennes est marquée par un territoire formé à 60% par des marais. Ces marais anthropiques doivent être entretenus par l'homme pour garder leur intérêt hydraulique, paysagé et naturaliste. La question des activités humaines dans les marais est au cœur de l'enjeu de sa préservation.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Accompagnement à la création d'un atelier de découpe de viande bovine sur le territoire et accompagnement à la création d'un magasin de producteurs. Soutien à l'installation de producteurs		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Papineau	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Développement économique	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Pays Marennes Oléron	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de sièges d'exploitation dans les Marais du territoire (Marais de la Seudre et marais de Brouage)</i>		
<i>Nombre de projets collectifs de producteurs des marais accompagnés par la collectivité</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Assurer la dynamique économique du marais
<i>Action 18.2.2</i>	Développement raisonné de l'accueil touristique dans les marais

<i>Contexte</i>	La CDC du bassin de Marennes est marquée par un territoire formé à 60% par des marais. L'intérêt paysagé des marais, le caractère touristique du territoire et la nécessité d'entretien du paysage conjugués ont encouragé l'office de tourisme Marennes Oléron dès 2013 à envisager un développement touristique respectueux dans les marais. L'action reste aujourd'hui à mettre en œuvre.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Etude sur le potentiel d'accueil de camping-car et de création d'hébergement touristique. Accompagnement des dynamiques publiques et privées dans les marais de la Seudre et Marais de Brouage		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Proteau, M. Papineau	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Développement économique	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Office de tourisme Marennes-Oléron	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de lits touristiques disponibles sur les zones de marais du territoire</i>		
<i>Nombre d'hébergements touristiques éco-labellisés (écolabel, clé verte, Iso 14001...)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Développer la pédagogie et la sensibilisation dans les marais
<i>Action 19.2.3</i>	Valorisation pédagogique des marais– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	Les habitants mobilisés dans la phase de construction de l'agenda 21 ont mis en avant la problématique des marais et souligné la nécessité de sensibiliser l'ensemble de la population à leurs enjeux.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Sensibilisation mise en place à destination des propriétaires (session de formation aux enjeux et à l'entretien, guide des bonnes pratiques), des jeunes (actions avec les locaux jeunes), des touristes (lien avec l'action 19.2.2) et du grand public (Maraisance édition 2018)		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M.Brouhard, Mme Begu-Lerocheleuil	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Service enfance-jeunesse, secrétariat général	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Pays Marennes Oléron, office de tourisme Marennes-Oléron	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre et typologies des actions de sensibilisation mises en place (par an)</i>		
<i>Nombre de personnes concernées (par an)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VALORISATION ET PRESERVATION DE NOTRE MARAIS
<i>Objectif</i>	Développer la pédagogie et la sensibilisation dans les marais
<i>Action 20.2.3</i>	Développement de « marais partagés » – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	Les habitants mobilisés dans la phase de construction de l'agenda 21 ont mis en avant la problématique des marais et souligné la nécessité de sensibiliser l'ensemble de la population à leurs enjeux. De nouveaux usages dans les marais restent ainsi que de nouveaux outils de médiation autour des usages de loisirs notamment sont à développer.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	En partenariat avec les syndicats de propriétaires, des associations ou des groupes d'habitants (entretien et connaissance du marais et lien social), recherche de marais disponibles et co-animation		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Petit, M. Brouhard	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Service enfance-jeunesse	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Pays Marennes Oléron, CPIE Marennes Oléron	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Superficie de marais concernés par ce(s) projet(s)</i>		
<i>Nombre et typologie des participants</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	La place de la collectivité dans la transition énergétique
<i>Action 21.3.1</i>	Extinction de l'éclairage public dans les communes du territoire en milieu de nuit– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La dépense énergétique représente, pour les communes, 5 à 10 % de leur budget de fonctionnement. Les actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et l'éclairage public peuvent se révéler très rapidement efficaces et démonstratives (essai de matériaux, communication sur les économies engendrées, ...).
-----------------	---

<i>Déroulement</i>		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement
	<i>Services associés</i>	Communication
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)	

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
	Horloges astronomiques	SDEER	50%

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de Communes éteignant une partie de la nuit</i>		7
<i>Nombre de Kwh évités</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	La place de la collectivité dans la transition énergétique
<i>Action 22.3.1</i>	Efficacité énergétique des bâtiments publics du territoire– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La dépense énergétique représente, pour les communes, 5 à 10 % de leur budget de fonctionnement. Les actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et l'éclairage public peuvent se révéler très rapidement efficaces et démonstratives (essai de matériaux, communication sur les économies engendrées, ...).
-----------------	---

<i>Déroulement</i>		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement
	<i>Services associés</i>	Communication
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, CDC ile d'Oléron, ADEME
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)	

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
	Diagnostic	Ademe	70%

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de bâtiments audités</i>		
<i>Nombre de projets de travaux engagés dans ce cadre</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	La place de la collectivité dans la transition énergétique
<i>Action 23.3.1</i>	Etude groupée sur les contractualisations possibles de la Communauté de communes et des communes avec un fournisseur d'énergie efficace en matière d'énergies renouvelables

<i>Contexte</i>	Depuis le 1er janvier 2016, les collectivités locales ne bénéficieront plus de tarifs réglementés de vente de l'électricité et devra mettre en concurrence les fournisseurs. L'étude particulière des offres faites par les fournisseurs d'énergie renouvelable correspond à l'engagement de la collectivité comme territoire à énergie positive. Dans ce domaine la mutualisation avec les communes pourra permettre de négocier des tarifs intéressants.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement
	<i>Services associés</i>	Service technique
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, CDC ile d'Oléron
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)	

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de communes impliquées dans le projet</i>		
<i>Nombre de communes ayant changé de fournisseur pour une prise en compte augmentée des énergies renouvelables</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	La place de la collectivité dans la transition énergétique
<i>Action 24.3.1</i>	Développement des énergies renouvelables dans les bâtiments et les espaces publics– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	le Pays Marennes Oléron est reconnu Territoire à Energie POSitive pour la croissance verte (appel à projet national). Le projet de la collectivité passe par la sensibilisation à la sobriété énergétique, l'accompagnement vers l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Dans ce dernier domaine, l'énergie solaire semble la plus pertinente sur un des territoires bénéficiant d'un des taux d'ensoleillement les plus élevé en France. Les surfaces de toitures des bâtiments publics sont des zones d'implantation privilégiées de panneaux solaires photovoltaïques.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Réalisation d'un diagnostic de potentiel énergie renouvelable sur les bâtiments publics des communes et de la Communauté de communes du Bassin de Marennes		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Pôle Aménagement	
	<i>Services associés</i>	Service technique	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, CDC ile d'Oléron, ADEME, CRER	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
		Ademe	

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de communes concernées par le diagnostic</i>		
<i>Nombre de kwh énergie renouvelables publics produits par an</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	La place de la collectivité dans la transition énergétique
<i>Action 25.3.1</i>	Intégration de véhicules électriques ou hybrides dans le parc automobile de la collectivité – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	S'il est conjugué au développement des énergies renouvelables dans les bâtiments publics, l'achat de véhicule à énergie électrique par les collectivités territoriales sera pertinent. Les surcoûts d'investissement engendrés pourront être compensés par des coûts de fonctionnement moindre.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Intégration systématique de l'option « véhicule électrique » dans l'étude des options d'achat de véhicule de la collectivité.	
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde
	<i>Service référent</i>	Direction générale
	<i>Services associés</i>	Service technique
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes, CDC ile d'Oléron
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)	

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
		Conseil Régional	20%

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de véhicules électriques ou hybride dans le parc automobile de la collectivité</i>		
<i>Evolution du budget annuel de fonctionnement consacré aux déplacements (carburants + réparation)</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	Une politique de pratiques et d'achats responsables
<i>Action 26.3.2</i>	Des espaces verts sans pesticide– PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	L'action menée en 2014-2015 par la CCBM et les communes du territoire sur l'hygiène et la sécurité au travail a permis de travailler sur l'usage des pesticides et ses conséquences sur les agents qui les mettent en œuvre. A compter du 1er janvier 2017, la loi prévoit l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Etudier collectivement (communes et Communauté de communes) les solutions adaptées à l'obligation de non usage de pesticides dans les espaces publics : outils et formation mutualisée des agents territoriaux		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Pôle aménagement	
	<i>Services associés</i>	Service technique	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de temps de travail communs proposés aux services techniques des communes sur ce projet</i>		
<i>Typologie des produits utilisés dans la gestion des espaces verts</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	Une politique de pratiques et d'achats responsables
<i>Action 27.3.2</i>	Diminution de l'utilisation de papier dans les actes administratifs de la collectivité

<i>Contexte</i>	Depuis la mise en place de la DDemarche en 2013, la mobilisation des services de la CCBM et la vigilance sur les achats de la collectivité est effective. Cette préoccupation est aujourd'hui appuyée par la politique nationale de dématérialisation des actes administratifs.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Politique de dématérialisation des actes.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Comptabilité et ressources humaines	
	<i>Services associés</i>	Secrétariat général	
	<i>Partenaires identifiés</i>	Trésorerie publique	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de ramettes de papier consommées par année</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE
<i>Objectif</i>	Une politique de pratiques et d'achats responsables
<i>Action 28.3.2</i>	Politique d'achats écologiques

<i>Contexte</i>	Depuis la mise en place de la DDemarche en 2013, la mobilisation des services de la CCBM et la vigilance sur les achats de la collectivité est effective. Il reste à systématiser la démarche responsable et locale engagée d'ors et déjà en matière de produits d'entretien, de petit matériel administratif et de denrées alimentaires pour les réceptions à l'ensemble de la politique d'achat de la collectivité.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	Les critères de développement durables seront intégrés à la politique d'achat de la collectivité. Les labels environnementaux pourront être privilégiés. Des groupements de commandes avec les communes seront envisagés pour limiter les surcoûts financiers.	
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde
	<i>Service référent</i>	Comptabilité
	<i>Services associés</i>	Secrétariat général
	<i>Partenaires identifiés</i>	Communes
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)	

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de marchés faisant référence aux éco-labels</i>		
<i>Part des produits co-labellisés dans les fournitures administratives et les produits d'entretiens de la collectivité</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif	Animer l'agenda 21 et garantir l'amélioration continue de la collectivité au regard du développement durable
Action 29.4.1	Mise en place d'un Comité de pilotage de la démarche Agenda 21 – PRIORITE FORUM

Contexte	La démarche de construction de l'Agenda 21 mis en place par la CCBM est participative. Des habitants se sont particulièrement mobilisés et ont fait part de leur envie de poursuivre leur implication dans la phase de mise en œuvre de la démarche.
-----------------	--

Déroulement	Implication des élus membres de la commission développement durable (élus communautaires et municipaux), de représentant du milieu associatif et d'habitants associés. Organisation d'une communication annuelle sur l'état d'avancement et les résultats du programme d'actions Agenda 21 (forum, publication...)		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	M. Lagarde	
	Service référent	Direction générale	
	Services associés	Communication	
	Partenaires identifiés	Communes	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
<i>Nombre de réunions du comité de pilotage organisées par an</i>		
<i>Typologie des acteurs présents dans le comité de pilotage Agenda 21</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE
<i>Objectif</i>	Animer l'agenda 21 et garantir l'amélioration continue de la collectivité au regard du développement durable
<i>Action 30.4.1</i>	Création d'une mission annuelle autour des priorités de l'Agenda 21 – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La phase de construction de l'Agenda 21 a été accompagnée par une agent du pays Marennes Oléron mobilisée sur un ½ ETP et par le CPIE Marennes Oléron. Cette structure avait auparavant accompagné la CCBM dans le cadre de la DDémarche. L'animation de la phase de mise en œuvre du plan d'actions agenda 21 est indispensable pour conserver le caractère transversal de la démarche, pour mobiliser les équipes et pour assurer l'évaluation de la démarche.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Assistance à l'action de la collectivité contractualisée avec des structures extérieures spécialisées sur l'animation de telles démarches et avec des structures plus techniques en fonction de la priorité Agenda 21 fixée chaque année et du besoin de complémentarité avec l'équipe CCBM en place. 2017 : priorité énergie.		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Direction générale	
	<i>Services associés</i>	Services associés selon la priorité annuelle	
	<i>Partenaires identifiés</i>	CPIE Marennes oléron	
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>
		DREAL	50%

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Taux de réalisation des actions intégrées à la priorité annuelle</i>		
<i>Budget consacré à l'animation de la priorité annuelle</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



Enjeu	VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif	Sensibilisation de tous les publics au développement durable
Action 31.4.2	Structuration de l'offre de sensibilisation au développement durable – PRIORITE FORUM

Contexte	Les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable sont peu nombreuses sur le territoire. La démarche d'Agenda 21 de la CCBM a pu réunir certaines d'entre elles lors de sa phase de construction. L'offre en matière de d'éducation à l'environnement et au développement durable devra être accompagnée pour se développer et se structurer.
-----------------	--

Déroulement	Accompagnement des structures d'éducation à l'environnement et au développement durable existantes ou émergentes sur le territoire. Etude de l'opportunité de création d'un Centre de Culture Scientifique, technique et industrielle (CCSTI).		
Pilotage du projet	Elu(s) référent(s)	M. Brouhard, M. Lagarde	
	Service référent	Service enfance-jeunesse	
	Services associés		
	Partenaires identifiés	Réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable du Pays Marennes Oléron (REEDMO)	
Dynamique participative	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

Calendrier	2017		
Budget prévisionnel	Coût estimé	Partenaires financiers mobilisables	Niveau de participation

Indicateurs de suivi	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de structures impliquées dans des actions d'environnement et de développement durable sur le territoire		
Nombre d'emplois créés dans ce domaine d'activités sur le territoire		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE
<i>Objectif</i>	Sensibilisation de tous les publics au développement durable
<i>Action 32.4.2</i>	Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable en milieu scolaire – PRIORITE FORUM

<i>Contexte</i>	La Communauté de communes du Bassin de marennes accompagne les communes dans l'offre pédagogique proposée dans le cadre des TAP. On peut ici viser l'intégration des thématiques liées à l'environnement et au développement durable, en lien avec les actions menées par la collectivité.
-----------------	--

<i>Déroulement</i>	Développer une offre thématique sur le développement durable dans le cadre des Temps d'Animation Périscolaires (TAP)		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Brouhard, M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Service enfance-jeunesse	
	<i>Services associés</i>		
	<i>Partenaires identifiés</i>		
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de sessions d'animation sur l'environnement et le développement durable organisées dans le cadre des TAP (évolution annuelle)</i>		
<i>Nombre d'ETP impliqués dans ces animations</i>		



AGENDA 21 - 2017-2020

Communauté de communes du bassin de Marennes



<i>Enjeu</i>	VERS UNE AMELIORATION CONTINUE DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE
<i>Objectif</i>	Sensibilisation de tous les publics au développement durable
<i>Action 33.4.2</i>	Développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les centres de loisirs et les locaux jeunes intercommunaux

<i>Contexte</i>	Les équipes du centre de loisirs intercommunal et des locaux jeunes ont été particulièrement mobilisés dans la phase de construction de l'Agenda 21. Accompagnés par le CPIE Marennes Oléron, des actions de sensibilisation autour des marais ont été mises en œuvre avec les locaux jeunes en 2016.
-----------------	---

<i>Déroulement</i>	1/ Formation des directeurs et animateurs sur les outils d'éducation à l'environnement et au développement durable 2/ Développement de projets structurants sur l'EEDD et implication des familles dans la dynamique		
<i>Pilotage du projet</i>	<i>Elu(s) référent(s)</i>	M. Brouhard, M. Lagarde	
	<i>Service référent</i>	Service enfance-jeunesse	
	<i>Services associés</i>	Directeurs et directrices des centres de loisirs et locaux jeunes	
	<i>Partenaires identifiés</i>		
<i>Dynamique participative</i>	Communication sur l'avancement du projet (site internet CDC, journal communautaire)		

<i>Calendrier</i>	2017		
<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Partenaires financiers mobilisables</i>	<i>Niveau de participation</i>

<i>Indicateurs de suivi</i>	<i>Valeur initiale</i>	<i>Valeur cible</i>
<i>Nombre de formations proposées aux agents du service enfance-jeunesse de la CDC sur cette thématique</i>		
<i>Nombre d'agents mobilisés dans le cadre de ces formations</i>		

Annexes

Le réseau local de citoyens mobilisés dans la construction de l'Agenda 21 au 1er janvier 2017

Les cinq animateurs issus de la société civile sollicités

<p>Daniel Saisset (Président AMAP Le Choux Défrisé) daniel.saisset@orange.fr</p> 	<p>Martine Fougeroux (Présidente Espoir 17) martine.foudec@hotmail.com</p> 	<p>Patrick Denecker p.denecker@orange.fr</p> 
<p>Monsieur Pierre</p> 	<p>Brigitte Eicheler eichelerbrigitte@outlook.com</p> 	